



Le Fonds de Dotation Réseau Oudinot, l'outil du financement durable du Réseau Oudinot par Jean-Marc Prunet

Comment améliorer la performance de l'action du Réseau Oudinot ?

Comment attirer à nous des personnes intéressées par l'esprit qui anime le Réseau Oudinot, comment les associer aux actions entreprises pour qu'elles y apportent leur contribution financière, comment améliorer les conditions de retour à l'emploi de cadres en repositionnement professionnel ?

Alors que la solidarité sociale est organisée en faveur des plus démunis, dans le cadre de structures publiques, notamment dans le domaine de l'emploi, il est aisé de constater que les actions de solidarité en faveur des cadres, et tout particulièrement de cadres supérieurs, trouvent très peu de lieux pour se manifester.

Les cadres de direction d'entreprise, refrain connu, doivent être capables de se débrouiller seuls...Ils en ont au moins le bagage et les moyens intellectuels...

Le fait de se rassembler "entre cadres responsables" permet d'aborder de manière plus approfondie un ensemble de questions touchant à la vie professionnelle, à la vie sociale et familiale des cadres de direction.

Comment continuer à assumer durablement vis à vis de soi-même et vis à vis des autres, une place, un rôle, une fonction sociale de cadre responsable lorsqu'on est privé de situation professionnelle ?

Le souci quotidien vient alors vous ronger un peu plus chaque jour et tend à limiter le champ des possibles, et à vous priver de l'imagination d'une adaptation ou d'un changement personnel.

C'est précisément là que se situe le projet de création d'un Fonds de Dotation Réseau Oudinot.

Le projet Fonds de Dotation Réseau Oudinot

Il est indispensable pour le Réseau Oudinot de multiplier les actions permettant à ses membres de se projeter à l'extérieur d'eux-mêmes, d'élargir les horizons personnels, d'assembler efficacité personnelle et prise en compte des mutations professionnelles et techniques, et ainsi leur permettre de redevenir aux yeux des autres les cadres compétitifs qu'ils n'ont jamais cessé d'être.

Pour le Réseau Oudinot, la création d'un fonds de dotation constitue l'outil essentiel de rassemblement de la bonne volonté et de la générosité, pour contribuer au financement d'une plus grande diversité d'actions et de manifestations, qui ne peut-être mise en œuvre sur la base unique des cotisations des membres du Réseau Oudinot.

La mise en œuvre du Fonds de Dotation Réseau Oudinot

Le Fonds de Dotation Réseau Oudinot est régi par les articles 140 et 141 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et par les textes successifs pris pour leur application.

C'est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et des droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et redistribue les produits de la capitalisation pour assister l'Association Réseau Oudinot dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.

- Il accueillera les dons des entreprises et des particuliers en leur permettant de bénéficier des mesures de défiscalisation permises par la législation en vigueur.

- Il associera des personnes physiques membres du Réseau Oudinot, et des personnes morales extérieures au Réseau Oudinot, pour une durée identique à celle de l'Association Réseau Oudinot.

Les ressources récurrentes du Fonds seront constituées des revenus de ses dotations, des produits des activités autorisées par les statuts, des contributions volontaires des personnes extérieures et des produits des rétributions pour services rendus.

- Il fera appel à la générosité publique, et les dons issus de cette dernière pourront être joints à la dotation en capital du fonds de dotation.

Les statuts fixeront les conditions dans lesquelles les fonds récoltés pourront être consommés.

- Un conseil d'administration assure la gestion administrative et financière du Fonds.

- Un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, sera chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi.

Ce comité pourra proposer des études et des expertises.

- Sa création permettra l'accès à la diversité des sources de financement et aux diverses autres facilités réservées à ce jour aux seules associations reconnues d'utilité publique.

L'Association Réseau Oudinot disposera alors des outils nécessaires à une croissance équilibrée et durable, où seront assurées diversité, sécurité, stabilité et pérennité des sources de financement, pour faire face aux changements croissants qui s'exercent sur la vie professionnelle des cadres de direction d'entreprise.

Il appartiendra alors aux membres du Réseau Oudinot de gérer les actions ainsi rendues possibles, dans le sens de l'intérêt général, pour pouvoir envisager, la reconnaissance d'utilité publique de l'Association Réseau Oudinot.



Jean-Marc PRUNET, Membre du Réseau Oudinot